

Plan d'action visant des espèces multiples dans le lieu historique national du Canada de Fort Rodd Hill



2017

Citation recommandée :

Agence Parcs Canada. 2017. Plan d'action visant des espèces multiples dans le lieu historique national du Canada de Fort Rodd Hill. *Loi sur les espèces en péril* Série Plans d'action. Agence Parcs Canada, Ottawa, v + 20 p.

Pour obtenir des exemplaires du présent plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photos de la page couverture : © Agence Parcs Canada. Dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du coin supérieur gauche. Boîte à nid du merlebleu de l'Ouest, Fleurs sauvages printanières au Fort Rodd Hill, Balsamorhize à feuilles deltoïdes en voie de disparition et le Pré à chênes de Garry avec pour toile fond le Fort Rodd Hill et le Phare-de-Fisgard.

Also available in English under the title:

Multi-species Action Plan for Fort Rodd Hill National Historic Site of Canada

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2017. Tous droits réservés.

Format imprimé

ISBN : 978-0-660-08228-8

Numéros de catalogue :

CW69-21/35-2017F

Fichier PDF

ISBN :978-0-660-08229-5

Numéros de catalogue :

CW69-21/35-2017F-PDF


Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

¹ www.registrellep.gc.ca/default_f.cfm

Déclaration de recommandation et d'approbation


L'Agence Parcs Canada a dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Par la présente, la directrice de l'unité de gestion concernée approuve ce document en indiquant que les exigences prévues par la Loi sur les espèces en péril liées à l'élaboration du plan d'action ont été satisfaites.

Recommandé par :



Melissa Banovich
*Directrice des lieux historiques nationaux, Unité de gestion de la côte de
la Colombie-Britannique, Agence Parcs Canada*

Approuvé par :



Ellen Bertrand
*Directrice par intérim d'unité de gestion, Unité de gestion de la côte de la
Colombie-Britannique, Agence Parcs Canada*

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril](#)² de 1996, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assurent la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, pour lesquelles le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont également tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs plans d'action présentent la planification détaillée du rétablissement élaborée dans le but d'appuyer l'orientation stratégique établie par le programme de rétablissement de l'espèce. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement des espèces visées, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des répercussions socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents connexes et doit être pris en compte en conjonction avec les rapports de situation du COSEPAC, les plans de gestion, les programmes de rétablissement et les autres plans d'action produits pour ces espèces.

La ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et du Changement climatique) est la ministre compétente en vertu de la LEP pour le rétablissement des espèces se trouvant dans le lieu historique national du Canada de Fort Rodd Hill, et a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant à ce parc, conformément à l'article 47 de la LEP. Ce plan d'action a été préparé en collaboration avec la Première Nation Beausoleil, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et la province de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des instances et organisations participantes.

Remerciements

Nous remercions tous ceux qui ont contribué au contenu du présent plan d'action, en particulier ceux qui ont participé à la préparation de l'analyse du site. Merci au personnel de Pêches et Océans Canada, aux ministères de l'Environnement et des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-

² http://www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm

Britannique, à Parcs C.-B. et à Environnement et Changement climatique Canada qui
ont révisé le projet de ce plan d'action.

Sommaire

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le lieu historique national du Canada de Fort Rodd Hill* (Fort Rodd Hill) s'applique aux terres se trouvant dans les limites du lieu. Le présent plan satisfait aux exigences relatives aux plans d'action fixées dans la *Loi sur les espèces en péril* (article 47 de la LEP) pour les espèces qui requièrent un plan d'action et qui sont présentes de façon régulière dans le parc. Les mesures décrites dans ce plan vont également entraîner des avantages pour d'autres espèces qui sont régulièrement présentes au Fort Rodd Hill.

Lorsqu'il a été déterminé que les autorités du parc pouvaient mener des activités de gestion pour contribuer au rétablissement ou à la gestion de certaines espèces, des objectifs propres au lieu ont été établis dans le présent plan et représentent la contribution du lieu aux objectifs présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs nationaux et dans les lieux historiques nationaux ainsi qu'en vertu de la LEP. Le présent plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces du parc. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des activités précisées dans les évaluations de la situation des espèces et dans les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux, ainsi que des connaissances sur la situation et des besoins de chacune des espèces présentes au Fort Rodd Hill. Des mesures de surveillance des populations sont aussi précisées pour les espèces dont le rétablissement peut être favorisé par des activités de gestion dans le lieu.

Les mesures proposées dans ce plan d'action auront une incidence socioéconomique limitée et n'imposent aucune restriction quant à l'utilisation du territoire à l'extérieur du Fort Rodd Hill. Les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action seront assumés par Parcs Canada. Les coûts indirects devraient être minimes, tandis que les avantages comprendront des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une meilleure sensibilisation et appréciation en ce qui concerne la valeur de la biodiversité pour les Canadiens, ainsi que des possibilités de participation pour les collectivités locales et les groupes autochtones.

Table des matières

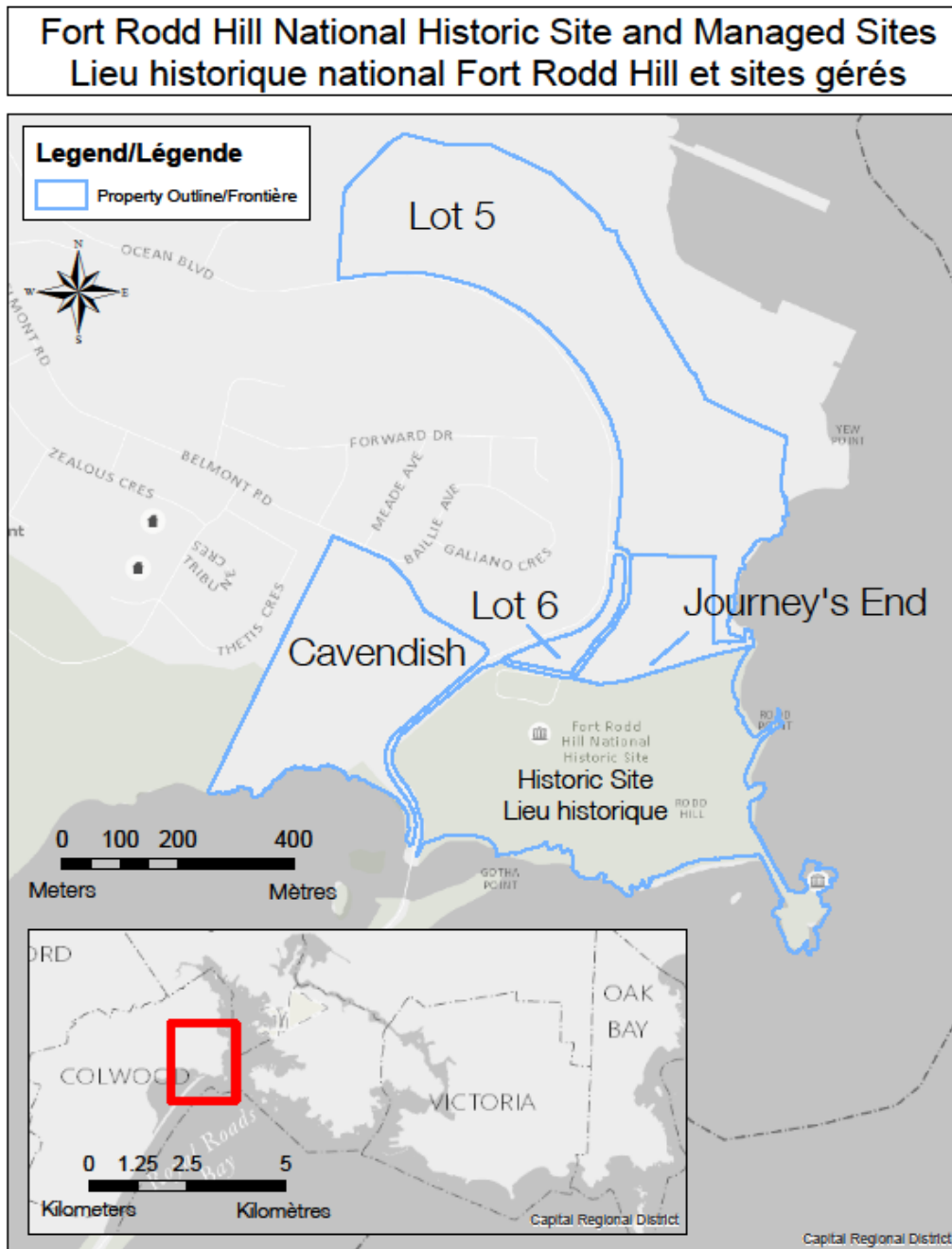
Préface.....	ii
Remerciements	ii
Sommaire	iv
Table des matières.....	v
1. Contexte.....	1
1.1 Portée du plan d'action	2
2. Objectifs propres au site en matière de population et de répartition	3
3. Mesures de conservation et de rétablissement.....	4
4. Habitat essentiel.....	6
4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel	6
5. Évaluations des coûts et des avantages socioéconomiques.....	7
5.1 Coûts	7
5.2 Avantages.....	7
6. Mesures du rendement	8
7. Références.....	9
Annexe A : Information sur les espèces, les objectifs et les programmes de surveillance des espèces en péril au Fort Rodd Hill.	10
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par Fort Rodd Hill.	14
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles.....	17
Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	20

Liste des figures

Figure 1. Lieu historique national de Fort Rodd Hill	1
--	---

1. Contexte

Fort Rodd Hill est situé au sud-ouest de Victoria, près du point le plus septentrional de l'île de Vancouver en Colombie-Britannique (Figure 1). Fort Rodd Hill et les propriétés qui y sont associées couvrent 54 hectares d'écosystèmes à chênes de Garry et de communautés forestières côtières à douglas de Menzies maritimes humides restants.



Created for the Parks Canada Agency by Emily Doan, 2017.
Créé pour l'Agence Parcs Canada par Emily Doan, 2017.

Source: Parks Canada, Capital Regional District. Source: Parcs Canada, District régional de la Capitale
Projection: UTM 10N Datum: NAD 83

Figure 1. Lieu historique national de Fort Rodd Hill

Ces écosystèmes sont également situés au sein des territoires traditionnels des Premières Nations Songhees et Esquimalt. Les écosystèmes à chênes de Garry sur le lieu vont des forêts ombragées aux falaises rocheuses, aux mares printanières en passant par les prairies et les forêts de transition. Comme la plupart des écosystèmes à chênes de Garry au Canada, ceux qu'on trouve au Fort Rodd Hill ont été touchés par le bouleversement des pratiques de gestion traditionnelles, l'empiètement des espèces envahissantes et la fragmentation de l'habitat par le développement. Les écosystèmes à chênes de Garry abritent plus de 100 espèces rares et sont parmi les écosystèmes les plus rares du Canada.

Depuis 2001, Fort Rodd Hill a travaillé avec ses partenaires et des bénévoles à améliorer la santé écologique du lieu et à augmenter les occasions de soutenir le rétablissement de plusieurs de ces espèces. La large clientèle de visiteurs et la facilité d'accès au Fort Rodd Hill offrent des occasions de mobiliser le public dans le rétablissement des espèces. L'intérêt académique dans ce lieu constitue une source constante d'étudiants, de recherche et d'études à l'appui de meilleurs efforts de gestion et de rétablissement.

La flore et la faune sont protégées dans les lieux historiques nationaux en vertu du règlement du parc national. Les interdictions de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) qui protègent les personnes et les résidences s'appliquent automatiquement lorsqu'une espèce est ajoutée à la liste et tous les habitats critiques dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux doivent être protégés légalement dans les 180 jours après avoir été détectés.

Plusieurs stratégies et plans de rétablissement, de gestion et d'action fédéraux et provinciaux ont été préparés pour les espèces considérées dans le présent plan d'action. Avec les évaluations de la situation, ces documents offrent une marche à suivre pour le rétablissement des espèces individuelles, y compris des orientations stratégiques, des objectifs de rétablissement, l'habitat essentiel et les menaces. Ce plan d'action a été élaboré et sera mis en œuvre en harmonie avec les documents de rétablissement et doit être considéré comme une partie de ce corps de stratégies et de plans liés.

1.1 Portée du plan d'action

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et eaux fédérales administrées par Fort Rodd Hill et celles administrées par l'Agence Parcs Canada au titre de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux* (Figure 1). Étant donné que l'Agence Parcs Canada (APC) est légalement responsable des espèces en péril sur les terres et dans les eaux qu'elle administre, qu'elle a le pouvoir de prendre directement des mesures de conservation et qu'elle doit gérer des menaces, des mesures législatives et des priorités de gestion différentes de celles en vigueur dans les régions extérieures au lieu, ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé particulièrement pour Fort Rodd Hill.

Ce plan d'action vise les espèces en péril inscrites à la LEP qui sont régulièrement présentes au Fort Rodd Hill et qui nécessitent un plan d'action en vertu de l'article 47 de la LEP, ainsi que d'autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation (tableau 1). Cette approche répond aux exigences établies par la LEP et fournit à l'Agence Parcs Canada un plan exhaustif pour la conservation et le rétablissement des espèces présentes au Fort Rodd Hill. Ce plan sera modifié au besoin pour satisfaire aux exigences de la LEP en matière d'élaboration de plans d'action.

Tableau 1. Espèces en péril visées par le plan d'action pour Fort Rodd Hill.

Espèces	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Balsamorhize à feuilles deltoïdes	Balsamorhiza deltoidea	En voie de disparition	En voie de disparition (Annexe 1)
Limnanthe de Macoun	Limnanthes macounii	Menacée	Menacée (Annexe 1)
Ginseng à cinq folioles	Panax quinquefolium	En voie de disparition	En voie de disparition
Aster rigide	Seriocarpus rigidus	Préoccupante	Préoccupante
Moucherolle à côtés olive	Contopus cooperi	Menacée	Menacée (Annexe 1)
Pigeon à queue barrée	Patagioenas fasciata	Préoccupante	Préoccupante (Annexe 1)
Grand héron (sous-espèces fannini)	Ardea herodias fannini	Préoccupante	Préoccupante (Annexe 1)
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Menacée	Aucune annexe. Aucune situation. Désignées par le COSEPAC comme étant menacées.
Petite chauve-souris brune	Myotis lucifugus	En voie de disparition	En voie de disparition

2. Objectifs propres au site en matière de population et de répartition

On a évalué la possibilité pour l'APC de prendre des mesures de gestion dans le lieu qui contribueront au rétablissement de chacune des espèces. On a défini des objectifs propres au Fort Rodd Hill en matière de population et de répartition (annexe A) afin de préciser de quelle façon celui-ci peut contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Comme elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition du parc, les activités de surveillance sont répertoriées dans l'annexe A plutôt que dans le tableau des mesures de rétablissement (annexes B et C). Dans les cas où il est peu probable que le lieu contribue au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de conservation qui lui sont propres pourraient se limiter aux mesures de protection établies par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et par la LEP, et la surveillance de la population de l'espèce ainsi que la préservation et la restauration de son habitat seraient alors réalisées par l'intermédiaire du régime de gestion de Fort Rodd Hill. Pour certaines espèces, des objectifs propres au Fort Rodd Hill ne sont pas

pertinents à l'échelle de ce plan d'action, et ce, pour de nombreuses raisons, notamment parce que 1) les menaces ne peuvent être contrôlées dans le lieu ou n'existent pas à cet endroit (par exemple en cas de maladie largement répandue ou de perte d'un habitat d'hivernage situé ailleurs), 2) l'espèce est seulement de passage ou 3) la population dans le lieu ne représente qu'une toute petite partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

Ce plan d'action définit les mesures pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition pour les espèces en péril inscrites au tableau 1, ainsi que les mesures requises pour protéger les espèces et acquérir des connaissances à leur sujet. Un processus d'établissement des priorités a permis de déterminer quelles mesures seront mises en œuvre par les responsables de Fort Rodd Hill (annexe B) et quelles seront encouragées au moyen de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles (annexe C). Ce processus a essentiellement pris en considération l'efficacité des mesures sur le plan écologique, tout en tenant compte des possibilités d'offrir une expérience plus riche aux visiteurs du lieu et des occasions de mieux faire connaître les espèces en péril par l'entremise de relations externes, ainsi que des possibilités et des contraintes budgétaires. Lorsque c'est possible, Parcs Canada a recours à une approche écosystémique en donnant priorité aux actions bénéfiques pour plusieurs espèces en même temps, permettant ainsi une protection et un rétablissement efficaces et efficaces des espèces en péril. Pendant le processus d'établissement des priorités, cinq thèmes principaux ont émergé, soit la restauration de l'habitat, la gestion active, la diminution des lacunes en termes de connaissances, la lutte antiparasitaire intégrée et le travail coopératif.

Restauration de l'habitat

Fort Rodd Hill s'est concentré sur la restauration des écosystèmes de douglas de Menzies côtiers, y compris les forêts de chênes de Garry, les prés et les mares printanières. En attendant que les ressources extrabudgétaires soient dégagées, Fort Rodd Hill continuera d'améliorer l'habitat pour les espèces en péril qui dépendent des écosystèmes à chênes de Garry au moyen de l'élimination des espèces envahissantes, de la propagation et de la plantation d'espèces indigènes et de la protection des plantes contre les espèces surabondantes comme le cerf à queue noire. Le travail de rétablissement antérieur a transformé Fort Rodd Hill d'une aire souffrant d'invasions massives de buissons et de plantes herbacées non indigènes à un paysage beaucoup plus traditionnel de prés, de boisés et de forêts à sous-étage végétal indigène. Trois sentiers, dont deux auto-interprétés, permettent aux visiteurs du lieu d'apprendre des choses sur les écosystèmes à chênes de Garry et les espèces en péril qui y sont associées, et un dans un écosystème à chênes de Garry complètement rétabli avec environ 100 espèces indigènes différentes ajoutées au lieu (Le Pré à chênes de Garry). Fort Rodd Hill a une pépinière sur place (Pépinière de conservation) qui fournit les graines et les plantes nécessaires au travail permanent de restauration et aux efforts de rétablissement des espèces en péril.

Gestion active

La restauration de l'habitat est importante pour plusieurs espèces en péril au Fort Rodd Hill, mais certaines d'entre elles exigent une attention toute spéciale. La pépinière de conservation permet au personnel de faire des expériences sur les méthodes de propagation de plusieurs espèces de plantes en péril et d'effectuer des semis dans l'habitat d'un écosystème à chênes de Garry adéquatement restauré sur le site et sur d'autres sites dans la région comme la Réserve de parc national des Îles-Gulf et les parcs de la Ville de Vancouver. Les mesures de gestion active pour les espèces en péril comprennent la propagation et les semis de balsamorhize à feuilles deltoïdes, d'aster rigide, de ginseng à cinq folioles et la création de sites de nidification pour l'hirondelle rustique.

Comblent les lacunes de connaissances

Le programme de rétablissement des espèces en péril et de restauration de l'écosystème au Fort Rodd Hill a commencé en 2001. Des progrès significatifs ont été réalisés depuis en matière de restauration de l'habitat et on a beaucoup appris sur les besoins des espèces en péril dans ce lieu. Le travail de restauration de l'environnement au Fort Rodd Hill, effectué par Parcs Canada et d'autres, continuera de contribuer à une meilleure compréhension de l'environnement local et des besoins en intendance du lieu, y compris des espèces en péril. Le travail d'inventaire à venir sur divers taxons (champignons, invertébrés, amphibiens et autres) générera une information précieuse et une forte probabilité de découvrir de nouvelles incidences d'espèces en péril. Le personnel du lieu continuera d'enregistrer les observations d'espèces rares.

Un des défis permanents que doit relever l'équipe de Parcs Canada au Fort Rodd Hill est d'essayer de comprendre comment propager et développer des populations autonomes d'espèces végétales en péril. On sait peu de choses sur la biologie et les raisons de la rareté de plusieurs espèces en péril. Comblent ces lacunes de connaissances est au cœur du travail de la Pépinière de conservation. Parcs Canada et ses partenaires continueront d'explorer ces questions et d'améliorer notre compréhension du rétablissement des espèces végétales en péril.

Lutte antiparasitaire intégrée

La lutte antiparasitaire intégrée est un aspect important du travail de restauration au Fort Rodd Hill. Depuis les 15 dernières années, ce lieu de 54 hectares est passé d'habitats dominés par des arbustes et des vignes envahissants provenant d'autres parties du monde à un pré et des boisés resplendissants de plantes et d'animaux indigènes. En 2016 seulement, le personnel, des bénévoles et des groupes spéciaux ont consacré un total de 1 000 heures (197 heures du personnel et 803 heures d'autres personnes) à l'enlèvement des espèces envahissantes. Fort Rodd Hill contient en ce moment, et continuera d'œuvrer à contenir, plusieurs espèces végétales envahissantes comme le genêt à balais, le daphné, le houx commun, l'aubépine monogyne, le lierre, l'anthesis commun, la ronce discolore, des herbes non indigènes et d'autres.

Faute de prédateurs historiques comme le loup, le cougar et l'ours, la gestion active du cerf à queue noire devra se poursuivre afin de protéger des aires choisies qui ont été restaurées à grand-peine. La pratique actuelle pour contrôler le cerf à queue noire

comporte l'installation de clôtures à chevreuil pour les empêcher de brouter les zones de restauration prioritaire.

Travail coopératif

L'expérience du visiteur et les occasions de sensibilisation sont essentielles à la réussite de ce plan d'action visant des espèces multiples. Fort Rodd Hill dispose de deux sentiers d'interprétation autoguidés qui aident le visiteur à mieux connaître les espèces en péril et les écosystèmes menacés. Un kiosque d'interprétation, doté de personnel pendant les week-ends de la haute saison estivale, anime des expériences du visiteur uniques et mémorables qui le sensibilisent et l'inspirent quant au rôle de chef de file de Parcs Canada en restauration des écosystèmes et en conservation des espèces. Le programme permanent des médias et médias sociaux du lieu mobilise le public sur des sujets relatifs à la conservation de nos espèces et écosystèmes les plus vulnérables.

Un programme annuel de bénévolat très réussi, lancé en 2003, permet au public de s'engager directement dans une restauration active. Les bénévoles effectuent une grande partie du programme de contrôle global des espèces envahissantes. Pendant le seul exercice financier 2015-2016, 662 bénévoles ont aidé à exécuter le programme de restauration au Fort Rodd Hill en effectuant un total de 1913 heures de travail de restauration.

Parcs Canada travaille également de concert avec plusieurs partenaires en restauration au sein des écosystèmes à chênes de Garry des États-Unis et du Canada. L'équipe de rétablissement des écosystèmes à chênes de Garry, les Capital Regional District Parks, la Ville de Victoria, le Cascadia Prairie Oak Partnership et le Washington Department of Fish and Wildlife sont quelques partenariats productifs auxquels nous participons.

4. Habitat essentiel

L'habitat essentiel se définit comme un « habitat qui est nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite et qui est identifié comme l'habitat essentiel de l'espèce dans le programme ou le plan d'action en vue du rétablissement de l'espèce » (LEP art. 2[1]).

4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

Ce présent plan d'action ne décrit aucun nouvel habitat essentiel. Les stratégies de rétablissement pour la balsamorhize à feuilles deltoïdes et la limnanthe de Macoun ont circonscrit un habitat essentiel protégé en vertu de l'article 58(1) de la LEP au Fort Rodd Hill.

5. Évaluations des coûts et des avantages socioéconomiques

La *Loi sur les espèces en péril* exige également que le ministre fédéral responsable effectue « une évaluation des coûts socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant ».

5.1 Coûts

Parcs Canada assumera le coût de la mise en œuvre de ce plan d'action à même ses budgets des salaires et de biens et services. Cela comprend les coûts salariaux différentiels, les matériaux, l'équipement et les marchés de services professionnels des mesures décrites dans les annexes B et C. On s'attend à ce que le plan d'action n'entraîne aucun coût socioéconomique pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. On trouvera d'autres ressources ou partenariats pour soutenir les mesures décrites à l'annexe C.

Plusieurs des mesures proposées seront intégrées à la gestion des opérations du lieu et entraîneront peu de nouveaux coûts. Ces coûts que le gouvernement doit assumer seront couverts par la réaffectation de fonds existants, et il ne s'ensuivra aucun coût supplémentaire pour la société.

Ce plan d'action s'applique seulement aux terres de Fort Rodd Hill et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du lieu. Ainsi, le présent plan d'action n'imposera aucun fardeau socioéconomique à la société. Les activités des visiteurs sur les terres du lieu feront l'objet de restrictions mineures afin de protéger et de rétablir les espèces en péril.

5.2 Avantages

Les mesures préconisées dans ce plan d'action pour Fort Rodd Hill contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie de rétablissement des espèces en péril et menacées, et des objectifs de gestion pour les espèces préoccupantes. Les mesures proposées devraient avoir des répercussions positives globales sur notre environnement et accroître pour les visiteurs et le public les occasions d'apprécier le lieu et les espèces du lieu. Ce plan d'action comprend des mesures qui pourraient se traduire par des avantages pour les Canadiens, notamment des répercussions positives sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à sa préservation.

Les mesures proposées visent à trouver une démarche équilibrée pour réduire ou éliminer les menaces pour les populations et les habitats des espèces en péril, et à prévoir la protection des individus et de leur habitat (comme les restrictions imposées aux activités humaines au sein des zones occupées par les espèces, combinées à la recherche et à la surveillance en cours), le rétablissement possible des espèces, et l'accroissement de la sensibilisation et de l'intendance du public (p. ex., affiches, programmes à l'intention du visiteur, diffusion de l'information sur les espèces en péril et le programme de conservation au Fort Rodd Hill au moyen de divers médias).

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril qu'on trouve dans ces lieux ne peuvent être quantifiés facilement puisque plusieurs des valeurs issues de la faune sont des produits non marchands difficiles à évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique et elle est importante pour la santé économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre de ce plan d'action devrait aussi procurer des avantages aux visiteurs du lieu, aux résidents locaux et aux groupes autochtones. Certaines activités du plan peuvent susciter pour les résidents locaux des occasions de s'engager activement dans la restauration de l'écosystème, notamment dans le rétablissement d'espèces en péril. Des occasions de s'engager seront offertes à tous les résidents locaux. Notamment par des occasions d'apprendre sur ces espèces en péril importantes sur le plan culturel, de participer à leur rétablissement et de s'intéresser activement aux questions de conservation dans le lieu, des occasions d'intégrer le savoir traditionnel aux questions de conservation au Fort Rodd Hill, ainsi qu'une plus grande sensibilisation aux valeurs et à la culture autochtones chez les résidents locaux et les visiteurs du lieu. Ainsi, le plan appuie les buts de la *Loi sur les espèces en péril* que « *les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement* ».

6. Mesures du rendement

Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action (en vertu de l'art. 55 de la LEP) sera fondé sur l'évaluation de la mise en œuvre des mesures énumérées à l'annexe B. Le rapport sur les répercussions écologiques et socioéconomiques sera fondé sur l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs liés à la population et à sa répartition dans le lieu.

7. Références

COSEPAC. 2001. Évaluation et état de la situation du COSEPAC pour l'hirondelle rustique *Hirundo rustica* au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ix + 37 pp. (www.sararegistry.gc.ca/status/status_f.cfm).

Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Plan de gestion pour le pigeon à queue barrée (*Patagioenas fasciata*) au Canada [Proposition]. *Loi sur les espèces en péril* Série Plans d'action. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. iii + 14 pp.

Environnement Canada. 2016. Plan de gestion pour le grand héron (sous-espèces fannini) (*Ardea herodias fannini*) au Canada [Proposition]. *Loi sur les espèces en péril* Série Plans d'action. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. iii + 26 pp.

Environnement Canada. 2016. Stratégie de rétablissement pour la moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada. *Loi sur les espèces en péril* Série Plans d'action. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. vii + 52 pp.

Agence Parcs Canada 2013. Stratégie de rétablissement pour la limnanthe de Macoun (*Limnanthes macounii*) au Canada. *Loi sur les espèces en péril* Série Plans d'action. Agence Parcs Canada Ottawa. vi + 42 pp. + Partie 2 (25 pp.)

Agence Parcs Canada 2006. Stratégie de rétablissement pour de multiples espèces en péril dans les forêts de chênes de Garry au Canada. Dans la *Loi sur les espèces en péril* Série de Programmes de rétablissement. Ottawa : Agence Parcs Canada. 58 pp.

Annexe A : Information sur les espèces, les objectifs et les programmes de surveillance des espèces en péril au Fort Rodd Hill.

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance des populations au Fort Rodd Hill ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du lieu
Limnanthe de Macoun	<p>Objectif 1 : Maintien de la stabilité des 31 populations existantes et accroissement de leur taille.</p> <p>Objectif 2 : Prévenir toute baisse de la répartition connue de la limnanthe de Macoun au Canada.</p>	Maintenir des populations stables ou croissantes à Yew et Gotha point.	Stable	Annuelle	<p>Une gestion des espèces envahissantes est essentielle à Yew Point pour prévenir que l'anthesis commun (<i>Anthriscus caucalis</i>) prenne le dessus sur l'habitat essentiel défini. À Gotha Point, la gestion des espèces envahissantes (de l'anthesis commun en particulier), le contrôle de la circulation des piétons et l'évitement du développement des infrastructures sont essentiels. Des interventions pourraient être nécessaires si la population de bernaches du Canada résidente commence à avoir des répercussions défavorables sur une des populations.</p> <p>Un certain niveau de perturbation pourrait favoriser le maintien d'un habitat ouvert. Les populations de limnanthe de Macoun ont bénéficié d'une perturbation du sol (labourage léger) à un moment opportun de son cycle de vie.</p>

³ Les objectifs nationaux selon les plus récentes versions des documents pertinents sur le rétablissement dans la section Références.

⁴ Tendances des populations de 2009 à 2014.

⁵ Là où les objectifs pour la population et la répartition sont fixés pour Fort Rodd Hill, la surveillance est conçue pour en mesurer directement l'atteinte réussie.

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance des populations au Fort Rodd Hill ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du lieu
Balsamorhize à feuilles deltoïdes	<p>Objectif 1. Maintenir ou accroître l'effectif actuel des populations de la balsamorhize à feuilles deltoïdes.</p> <p>Objectif 2. Rétablir la balsamorhize à feuilles deltoïdes dans ses zones d'occurrence et d'occupation historiques approximatives (établir au moins deux nouvelles populations viables [dans la région de Victoria et la région de Metchosin]).</p> <p>Objectif 3. Obtenir une population canadienne entièrement viable ayant une probabilité élevée de survie à long terme.</p>	Maintenir ou accroître l'effectif actuel des populations.	Croissante	Annuelle	<p>Il existe une population longévive d'individus matures sous la batterie supérieure. Cette population relique est très petite, 2 ou 3 individus limités du point de vue de la reproduction. Les plantes à proximité sont mortes pendant la dernière décennie. L'extinction stochastique de cette population est un risque réel.</p> <p>On a entrepris des translocations expérimentales dans un site de restauration d'écosystème à chênes de Garry (le Pré à chênes de Garry) et divers autres sites à travers le lieu historique de Fort Rodd Hill.</p> <p>La population originale a été clôturée pour éviter les dommages dus au piétinement et aux herbivores. On contrôle les espèces envahissantes pour maintenir un habitat ouvert. Le rabattement des arbustes indigènes et des branches d'arbre augmente la lumière.</p> <p>On effectue et poursuivra une pollinisation croisée expérimentale de la population existante pour produire des graines. On prévoit la mise en banque génétique d'une partie de ces graines. On a entrepris la propagation et la transplantation des semis dans des habitats appropriés pour accroître la population de Balsamorhize à feuilles deltoïdes au Fort Rodd Hill.</p>

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance des populations au Fort Rodd Hill ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du lieu
Moucherolle à côtés olive	<p>L'objectif de la population à court terme pour la moucherolle à côtés olive au Canada est d'arrêter la baisse nationale d'ici 2025 tout en s'assurant que la population ne subit pas une baisse de plus de 10 % avec le temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la population à long terme (après 2025) est d'assurer une tendance positive sur 10 ans de la population de moucherolles à côtés olive au Canada. • L'objectif de la répartition pour la moucherolle à côtés olive est de maintenir sa zone d'occurrence au Canada. 	<p>Protéger les individus et l'habitat au Fort Rodd Hill.</p>	<p>Inconnu</p>	<p>Enregistrer les observations secondaires.</p>	<p>On détecte des moucherolles à côtés olive chaque année au Fort Rodd Hill.</p>
Pigeon à queue barrée	<p>L'objectif de gestion du pigeon à queue barrée est le maintien de la population canadienne à sa taille et à sa répartition actuelles.</p>	<p>Protéger les individus et l'habitat au Fort Rodd Hill.</p>	<p>Inconnu</p>	<p>Enregistrer les observations secondaires.</p>	<p>On détecte des pigeons à queue barrée chaque année au Fort Rodd Hill.</p>

Espèces	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance des populations au Fort Rodd Hill ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du lieu
Grand héron (sous-espèces fannini)	Assurer que toutes les aires de conservation à travers la Colombie-Britannique côtière aient un nombre stable ou localement croissant de grands hérons du Pacifique.	Protéger les individus et l'habitat au Fort Rodd Hill.	Inconnu	Aucune surveillance régulière prévue.	On détecte des grands hérons chaque année au Fort Rodd Hill.
Hirondelle rustique	COSEPAC menacée. Aucune situation LEP.	Fournir des nids artificiels aux hirondelles rustiques de Fort Rodd Hill pour maintenir ou accroître le succès actuel de sa reproduction.	Inconnu	Relevé annuel des hirondelles rustiques et des nids actifs.	On entend fournir d'autres nids éloignés des structures historiques et des conflits avec les humains pour soutenir la réussite de la reproduction de l'hirondelle rustique et son rétablissement au Fort Rodd Hill.

Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par Fort Rodd Hill.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultats escomptés :	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Calendrier
Limnanthe de Macoun	1	<u>Conscience et respect</u> : Un ou plusieurs panneaux d'interprétation, clôture, sociologie appliquée (laisser pousser l'herbe comme barrière) ou plantes indigènes stratégiques et ajouter un sentier (p. ex., accès à la plage) pour sensibiliser les visiteurs et les détourner des habitats sensibles de la limnanthe de Macoun.	Réduire le piétinement accidentel de la limnanthe de Macoun à Gotha Point par les visiteurs de passage.	Activités de loisir	Réalisée en deçà de 2 ans
Balsamorhize à feuilles deltoïdes et limnanthe de Macoun	2	<u>Mise en banque génétique</u> : Mise en banque du matériel génétique (p. ex., graine, tissu) dans une installation appropriée.	La mise en banque génétique est un des éléments de la démarche intégrée de rétablissement des espèces de plantes en péril. Le matériel entreposé offrira une garantie de sauvegarde contre la perte de diversité génétique d'une population locale et offre l'occasion de conserver des ressources génétiques et de fournir un matériel génétique approprié pour les programmes de réintroduction ou de renforcement des populations menacées.	Balsamorhize à feuilles deltoïdes — fragmentation de l'habitat et effondrement démographique Limnanthe de Macoun — Espèces envahissantes et autres espèces causant problème et aptitude génétique	Réalisée en deçà de 2 ans

⁶ Les menaces et les mesures de rétablissement selon les plus récentes versions des documents pertinents sur le rétablissement dans la section Références.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultats escomptés :	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Calendrier
Tout	3	<u>Conservation de l'habitat</u> : Enlever les espèces envahissantes non indigènes prioritaires (p. ex., genêt à balais, daphné, ronce discolorée, lierre, houx commun, chardon du Canada, anthriscus commun) dans le <i>voisinage immédiat</i> (rayon de 20 m) des populations de plantes rares.	Réduire le nombre de plantes exotiques envahissantes prioritaires dans les zones de gestion ciblée pour favoriser les espèces de plantes en péril.	s. o.	Annuel ou en cours
Hirondelle rustique	4	<u>Comblent les lacunes de connaissances</u> : Installation d'aires de reproduction artificielles.	Enquête sur l'habitat de reproduction préféré et installation d'aires de reproduction artificielles dans ces endroits.	s. o.	Réalisée en deçà de 2 ans
Hirondelle rustique	5	<u>Rétablissement de la population</u> : Entretien régulier des aires de reproduction artificielles et surveillance de la réussite de la reproduction.	Améliorer les possibilités de nidification pour soutenir la population d'hirondelles rustiques au Fort Rodd Hill.	s. o.	En cours
Une variété d'espèces en péril	6	<u>Collecte de connaissances</u> : (1) Travailler avec des partenaires à combler les lacunes des connaissances sur les espèces en péril à l'intérieur de Fort Rodd Hill. (2) Soutenir l'inventaire et la recherche sur les espèces en péril. (3) Donner la priorité aux lacunes de connaissances et les ajouter aux priorités en matière de recherche. (4) Enregistrer les observations secondaires d'espèces rares et d'espèces en péril.	Améliorer l'information à l'appui de la gestion des espèces en péril au Fort Rodd Hill. Par exemple, on continuera d'encourager les Bioblitz. L'information acquise sur les espèces en péril aidera Parcs Canada à continuer de jouer son rôle de chef de file en matière de conservation nationale et de promouvoir une saine gestion des espèces en péril qui dépendent de Fort Rodd Hill.	s. o.	En cours

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultats escomptés :	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Calendrier
Espèces en péril en général	7	<p><u>Programme d'interprétation des espèces en péril</u> :</p> <p>Fournir aux visiteurs de l'information sur les espèces en péril et les écosystèmes rares au Fort Rodd Hill. Les visiteurs du lieu acquièrent des connaissances sur les espèces en péril et les écosystèmes rares grâce à une série diversifiée de supports autonomes. Des moyens d'interprétation avec personnel des espèces en péril et des écosystèmes rares sont offerts si un projet ou d'autres ressources sont disponibles.</p>	<p>L'information est fournie aux visiteurs pour encourager l'intendance et les sensibiliser aux espèces en péril.</p>	s. o.	En cours

Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultats escomptés :	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷
Balsamorhize à feuilles deltoïdes	8	<u>Rétablissement de la population</u> : (1) Pollinisation assistée de la population existante pour augmenter la grenaison. (2) Collecte de graines et propagation des semis. (3) Transplantation des semis dans des habitats appropriés au Fort Rodd Hill. (4) Surveillance et protection des transplantations. (5) Arrosage supplémentaire au besoin pendant la saison sèche.	Vigueur améliorée et taille de la population accrue au Fort Rodd Hill.	Maintenir ou accroître l'effectif actuel des populations de la balsamorhize à feuilles deltoïdes.
Tout	9	<u>Conservation de l'habitat</u> : (1) Gestion des espèces exotiques envahissantes prioritaires (p. ex., genêt à balais, daphné, ronce discoloré, lierre, houx commun, chardon du Canada, anthriscus commun) sur toutes les terres gérées par Parcs Canada au Fort Rodd Hill dans le voisinage immédiat (rayon de 20 m) des populations de plantes rares. (2) Entretien des clôtures à chevreuil dans les endroits prioritaires.	Améliorer les processus et services de l'écosystème à chênes de Garry et les écosystèmes associés au Fort Rodd Hill et maintenir un habitat approprié pour l'expansion et l'augmentation des espèces rares.	Restauration de l'habitat
Tout	10	<u>Conservation de l'habitat</u> : Gérer la population résidante de bernaches du Canada (exotique) dans les endroits prioritaires sur toutes les terres gérées par Parcs Canada au Fort Rodd Hill.	Conserver l'habitat de toutes les espèces exotiques. Protéger la limnanthe de Macoun et améliorer l'expérience du visiteur.	Espèces à brouter, herbivores et envahissantes.

⁷ Les menaces et les mesures de rétablissement selon les plus récentes versions des documents pertinents sur le rétablissement dans la section Références.

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultats escomptés :	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷
Espèces à translocation possible.	11	<p><u>Rétablissement de la population :</u> (1) diriger par l'exemple dans des initiatives de conservation d'importance nationale en servant de site récepteur de translocations expérimentales pour des espèces en péril, conformément aux objectifs de restauration nationaux (comme le Ginseng à cinq folioles et l'aster rigide); (2) la Pépinière de conservation dans le Pré à chênes de Garry permettra de tester les méthodes de propagation et de produire une réserve pour les translocations expérimentales dans les sites de Parcs Canada sur la côte de la Colombie-Britannique, y compris dans la Réserve du parc national Pacific Rim, la Réserve de parc national des Îles-Gulf et au Fort Rodd Hill.</p>	<p>(1) Habitat approprié fourni pour les translocations expérimentales d'espèces de plantes en péril, et (2) la réserve d'EP produite dans le Pré à chênes de Garry sera transloquée vers au moins un autre site de l'APC dans la région. Cette mesure contribue aux objectifs nationaux de la LEP pour les espèces en péril énumérées sur la liste fédérale, répond au mandat de Parcs Canada en matière de leadership et sensibilisera les visiteurs à notre travail sur les espèces les plus vulnérables au Canada et les inspirera.</p>	<p>La plupart des stratégies de rétablissement pour les espèces de plantes en péril de l'écosystème à chênes de Garry signalent la nécessité d'établir une ou plusieurs populations pour atteindre leurs objectifs.</p>
Espèces en péril en général	12	<p><u>Programme d'interprétation des espèces en péril :</u> (1) mobiliser les Canadiens au moyen des médias sociaux (surtout les jeunes Canadiens en milieu urbain) et des médias traditionnels. (2) Faire au moins un reportage médiatique régional par année mettant en valeur les espèces en péril dans les lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard.</p>	<p>Accroître la sensibilisation aux sites de Parcs Canada et à notre premier rôle de leader de la conservation nationale des espèces en péril et du rétablissement des écosystèmes rares. Cela inspire le public à appuyer la conservation des ressources naturelles, notamment le rétablissement des espèces en péril.</p>	<p>Soutenir la protection des populations existantes grâce à l'intendance et à d'autres mécanismes.</p>

Espèces	Numéro de la mesure	Mesure	Résultats escomptés :	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷
Espèces en péril en général	13	<p><u>Appui des bénévoles et des partenaires au programme des espèces en péril</u></p> <p>Les activités comprennent l'élimination des espèces envahissantes, l'entretien des sites de restauration, l'aide à la production de plantes en pépinière et l'aide à la propagation et à la surveillance des espèces en péril.</p>	<p>Plus de 100 heures de bénévolat ont été consacrées à l'écosystème à chênes de Garry et au rétablissement des espèces en péril associées au Fort Rodd Hill.</p> <p>Accroître la sensibilisation aux sites de Parcs Canada et à notre premier rôle de leader de la conservation nationale des espèces en péril et du rétablissement des écosystèmes rares. Cela inspire le public à appuyer la conservation des ressources naturelles, notamment le rétablissement des espèces en péril.</p>	<p>Soutenir la protection des populations existantes grâce à l'intendance et à d'autres mécanismes.</p>

Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement produits au titre de la LEP, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁸.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que les mesures de rétablissement peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux allant au-delà des avantages prévus. Le processus de planification, fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont intégrés directement au programme lui-même, et sont également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en application de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur plusieurs espèces non ciblées, certains processus écologiques et l'environnement en général au Fort Rodd Hill. Le plan veille à ce que soient appliqués les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril abordées dans le présent plan et qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, le présent plan d'action a été élaboré en vue d'avantager toutes les espèces en péril qui sont régulièrement présentes au Fort Rodd Hill. Par conséquent, toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification et tout effet secondaire potentiel a été évalué et atténué et, au besoin, des mesures ont été conçues de manière à avantager des espèces multiples. Ce plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation et les initiatives de sensibilisation qui impliqueront les visiteurs du parc et le grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

⁸ <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1>